

**UNE EDUCATION DE QUALITE : PRESENT ET FUTUR**

**Le 5ème Congrès mondial de l'Internationale de l'Education (IE) à Berlin (Allemagne) du 22 au 26 juillet 2007,**

**Education publique de qualité**

- 1. Affirme** que l'Internationale de l'Education est engagée dans l'accomplissement d'une éducation de qualité pour tous au moyen de systèmes d'éducation financés et réglementés publiquement.
- 2. Note** que les attaques sur la qualité de l'éducation publique sont utilisées par ceux qui cherchent à promouvoir la privatisation de l'éducation publique afin de diminuer la confiance du public en l'éducation publique et de justifier les diminutions des investissements publics.
- 3. Note** que de nombreuses institutions internationales souhaitent étendre la privatisation aux secteurs sociaux, notamment ceux de la santé et de l'éducation, et augmentent la pression en faveur du retrait de l'Etat et des réductions des budgets publics.
- 4. Rappelle** que l'Internationale de l'Education a systématiquement œuvré en faveur de l'allocation de budgets publics pour l'éducation, représentant au moins 6% du produit national brut (PNB).
- 5. Note** qu'il existe un nombre très élevé d'études comparatives menées sur les résultats des élèves dans les systèmes d'éducation publics et privés et qu'il n'existe aucune preuve soutenant l'opinion selon laquelle les résultats des élèves du système privé seraient meilleurs que ceux des élèves du système public, si l'on tient compte de l'origine socio-économique des élèves et du caractère sélectif du système privé d'éducation.

**Evaluation**

- 6. Note** que l'évaluation de l'apprentissage et de l'enseignement est un élément important pour l'offre d'une éducation de qualité et un élément qui a traditionnellement été utilisé de manière efficace dans l'éducation publique.
- 7. Considère** que toute évaluation de la qualité de l'éducation ne doit pas seulement se baser sur les niveaux de réussite des élèves/étudiants mais prendre aussi en considération plusieurs facteurs, liés au contexte de l'école ou de la classe, comme les capacités des élèves/étudiants, leurs compétences, leur origine socio-économique, les ressources financières des établissements, l'existence ou non de services de soutien scolaire, la taille des classes ou encore les caractéristiques organisationnelles de l'école.
- 8. Reconnaît** que les systèmes d'évaluation sont susceptibles de devenir un outil politique et économique permettant de promouvoir la privatisation : des agences privées d'évaluation utilisent des instruments d'évaluation inappropriés, conçus pour être utilisés dans les entreprises et non dans les écoles.

**Les partenariats publics-privés**

**9. Affirme** que l'offre d'une éducation publique est de la responsabilité des autorités publiques, qui sont responsables envers la communauté par le biais de structures démocratiques de gouvernance et qui les mandate pour déterminer les politiques et les principes en matière d'éducation ainsi que le cadre réglementaire au sein duquel les institutions éducatives doivent fonctionner.

**10. Note** que l'utilisation croissante des partenariats publics-privés dans le secteur de l'éducation publique peut avoir des conséquences négatives au regard de l'accès, du contrôle démocratique et de la qualité de l'éducation publique.

**11. Note** que les partenariats publics-privés peuvent être attractifs s'ils sont initiés pour ajouter des moyens nouveaux aux ressources financières publiques insuffisantes ou inexistantes, s'ils sont définis dans le cadre d'objectifs éducatifs précis. Cependant, les partenariats publics-privés comportent parallèlement le risque de faire diminuer les investissements gouvernementaux dans les services publics d'éducation et risquent de promouvoir la privatisation et la commercialisation de l'éducation.

**12. Souligne** que les partenaires sociaux doivent être consultés par les autorités publiques lorsque des partenariats publics-privés sont susceptibles d'être utilisés dans le secteur de l'éducation publique.

### **Exode des cerveaux**

**13. Note** la tendance grandissante des pays industrialisés à recruter du personnel éducatif dans des pays en voie de développement en leur proposant des conditions de vie et de travail considérablement meilleures. Cette pratique pénalise les pays d'origine, qui perdent inévitablement les meilleurs enseignants parmi les éducateurs qualifiés dans lesquels ils avaient investi, et qui sont nécessaires de toute urgence pour maintenir et améliorer la qualité de l'éducation dans leur pays d'origine.

**14. Met l'accent** sur le fait que « l'exode des cerveaux » d'enseignants des pays en voie de développement vers les pays industrialisés crée un marché du travail international dans le secteur de l'éducation, particulièrement dans l'enseignement supérieur et dans la recherche. Un système de réglementation internationale, comportant des formes de compensations, est requis pour protéger les intérêts des pays en voie de développement sur ce marché du travail compétitif.

### **Fossé numérique**

**15. Note** que, dans les sociétés complexes modernes, l'acquisition des compétences relatives à l'utilisation des instruments technologiques est d'une importance vitale, et que les éducateurs doivent assumer la responsabilité d'aider les jeunes à acquérir les connaissances technologiques et les compétences dont ils ont besoin.

**16. Souligne** que les autorités en matière d'éducation doivent investir dans les bâtiments, les ressources et la formation des enseignants nécessaires pour permettre aux écoles publiques de relever ce défi.

**17. Reconnaît** que l'accès à la technologie et à la formation nécessaire pour l'utiliser, n'est pas universel et que l'actuel « fossé numérique » sape les efforts en vue de parvenir à une Education de qualité pour Tous. Les gouvernements, les organisations internationales et les agences devraient s'assurer que tous les étudiants reçoivent une éducation sur la manière d'utiliser la technologie et ont accès aux instruments technologiques appropriés.

### **Education pour la citoyenneté mondiale**

**18. Note** que préparer des jeunes à être des citoyens actifs et productifs à part entière, est un élément important de leur éducation. Le développement de la pensée critique, des compétences en matière de résolution des conflits, du respect de la diversité, de la parité hommes/femmes, des valeurs artistiques et sportives ou encore de la prise de conscience environnementale, se situent

## *5e CONGRES MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DE L'EDUCATION*

parmi les sujets qui doivent être développés par les jeunes au moyen d'opportunités d'éducation appropriées.

**19. Recommande** vivement aux systèmes d'éducation d'encourager les jeunes à apprendre davantage de langues, de sorte qu'ils puissent développer leurs compétences en matière de communication, mieux comprendre les valeurs culturelles sous-jacentes à ces langues et ce faisant, établir une meilleure compréhension entre les individus.

**20. Note** que dans un monde où la coexistence pacifique est menacée par le terrorisme, par l'invasion et l'occupation de pays souverains, par une violence religieuse et raciste ou encore par la guerre, les systèmes d'éducation doivent promouvoir la paix, la démocratie, la compréhension mutuelle ainsi que la diversité culturelle.

**21. Reconnaît** qu'à la lumière du récent rapport des Nations Unies sur les dégâts catastrophiques qui ont affecté l'environnement et les conséquences du réchauffement climatique pour l'avenir de la planète, la prise de conscience environnementale doit représenter une partie essentielle de tout système d'éducation de qualité.

### **Par conséquent, le 5<sup>e</sup> Congrès de l'IE**

**22. Mandate** le Bureau exécutif afin de promouvoir les idées et les recommandations proposées dans cette résolution auprès des organisations internationales et de mettre en place des stratégies visant à pourvoir une formation initiale et continue aux enseignants afin d'atteindre les objectifs de l'Education pour Tous d'ici 2015, et de soutenir les organisations membres dans toutes les actions organisées en direction de leur gouvernement.

**23. Mandate** le Bureau exécutif pour lancer une étude sur le contenu et la structure de la formation initiale et continue donnée aux éducateurs qui leur permette de relever les multiples défis professionnels de l'enseignement dans un contexte mondial.

**24. Mandate** le Bureau exécutif pour mettre en place une task force qui étudiera les implications des partenariats publics-privés dans l'offre en matière d'éducation publique, et de développer la politique de l'IE dans ce domaine.

**25. Mandate** le Bureau exécutif, afin d'atténuer les effets de « l'exode des cerveaux » dans le domaine de l'enseignement, de promouvoir l'adoption des principes du Protocole du Commonwealth relatifs à la migration des enseignants dans les pays du monde entier.

**26. Mandate** le Bureau exécutif (i) de mener une étude sur les effets de la migration dans le secteur de l'éducation et, en particulier, en ce qui concerne ses implications relatives à la dimension de genre, (ii) d'encourager les organisations membres à observer les effets de la migration internationale dans leur travail, en prenant en considération sa dimension de genre et (iii) d'œuvrer en faveur de la ratification complète de la Convention de l'OIT sur la migration.

**27. Mandate** le Bureau exécutif afin d'inclure dans le Programme et le Budget des initiatives permettant aux affiliés de l'IE d'informer leurs membres et d'agir sur le problème urgent de la prise de conscience environnementale et du réchauffement climatique. De telles initiatives devraient impliquer les actions entreprises à l'échelle individuelle, communautaire, des organisations membres nationales ou encore à l'échelle internationale.

**28. Mandate** le Bureau exécutif de l'IE afin d'agir au sein des organismes internationaux de manière que tous les pays commencent à ratifier le protocole de Kyoto.

**29. Encourage** les organisations membres à poursuivre l'inclusion de la citoyenneté mondiale, de la prise de conscience environnementale, de l'éducation à la paix et des valeurs sociales positives dans la formation des enseignants et dans les programmes scolaires.

**30. Encourage** les organisations membres à développer des relations avec d'autres organisations membres issues de contextes culturels, linguistiques et ethniques différents afin d'encourager une amitié et une compréhension mutuelles.

**31. Fournit** aux organisations membres des informations mises à jour sur les tendances et les études internationales, sur les rapports des tests comparatifs et sur les décisions prises par les conférences et sommets internationaux qui affectent l'éducation aux niveaux mondial, régional et national, et notamment des informations relatives au développement des politiques des organisations financières internationales et leur impact sur la politique de l'éducation et la mise en œuvre des normes de travail fondamentales.